

Informations
du
Conseil Communal
2018



Composition du l'Exécutif communal pour l'année 2018

Répartition des dicastères

Carole Ristori, Mairesse
Administration générale, finances
et formation
Tél. : 032 499 00 80
Suppléant : Walter Habegger

René Schrameck
Sécurité sociale, défense, culture,
sport et loisirs
Natel : 079 284 02 46
Suppléante : Carole Ristori

Florent Greder
Alimentation en eau, eaux usées,
protection de l'environnement (eau)
Natel : 079 472 24 52
Suppléant : Florian Lehmann

Walter Habegger, Vice-maire
Economie publique, protection de
l'environnement (déchets)
Natel : 079 202 88 55
Suppléant : René Schrameck

Florian Lehmann
Travaux publics et aménagement du
territoire
Natel : 079 736 02 27
Suppléant : Florent Greder



Administration

Nadège Wegmueller
Secrétaire communale et administratrice
des finances
Tél. prof. : 032 499 95 42
secretariat.communal@cremines.ch

www.cremines.ch

Agence AVS
Chantal Koch Steiner
La Fin Dessous 126, 2743 Eschert
Tél. : 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
avs.grandval@cremines.ch

Marie Affolter
Releveuse des compteurs d'électricité
Tél. : 032 499 98 28
Pour les déménagements/emménagements
contacter CC Energie au 0844 121 113

Fabienne Meier
Collaboratrice
Tél. prof. : 032 499 95 42
contact@cremines.ch

Ouvertures du bureau :
Mardi de 13h30 à 18h
Jeudi de 7h30 à 12h et de 15h à 17h

Eric Turberg
Conciergerie, voirie, compteurs d'eau
Natel : 078 911 25 60

Urs Allemann
Fontainier
Natel : 079 601 60 70

Les dates utiles



Assemblées communales :

- jeudi 28 juin à 20h15
- jeudi 13 décembre à 20h15

Ramassage des déchets encombrants combustibles :

- jeudi 22 mars
- jeudi 21 juin
- jeudi 20 septembre
- jeudi 13 décembre

Horaire : 17h à 18h30 → merci de ne rien déposer sur la place avant 17h.

Pour rappel, sont considérés comme déchets encombrants, les objets qui ne peuvent pas être collectés de manière sélective et ne peuvent pas être contenus dans un sac officiel Celtor (110 litres compris). L'accumulation de déchets de même nature ne constitue pas un déchet encombrant.

Pour les personnes qui ont des difficultés et qui sont dans l'impossibilité de gérer ce déplacement, il est possible de faire appel à M. Eric Turberg (078 911 25 60) le lundi précédant le jour du ramassage. Les objets doivent être déposés au bord de la route. Un forfait de chf 50.- sera perçu.

Bibliobus :

Il s'arrêtera sur la place de parc de la halle de 18h à 19h30 les vendredis :

- 16 mars
- 20 avril
- 18 mai
- 15 juin
- 17 août
- 14 septembre
- 12 octobre
- 9 novembre
- 7 décembre

Le conseil communal a décidé d'offrir l'abonnement aux enfants du village en âge de scolarité.

Sortie des aînés :

Une course surprise sera proposé normalement en juin 2018.
Une invitation personnelle suivra.

Fermetures du secrétariat :

- du 2 au 13 avril
- du 23 juillet au 10 août
- du 8 au 19 octobre
- du 24 décembre 2018 au 4 janvier 2019

Les rappels utiles



Place de jeux :

Horaire : de 9h à 21h

Ordures ménagères :

En attendant la mise ne place des conteneurs semi-enterrés, les ordures ménagères doivent être déposées au point de collecte le mercredi matin uniquement.

Déchetterie :

Horaires : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h
le samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h

En dehors de ces heures, le dimanche et les jours fériés, l'accès à la déchetterie est strictement interdit.

Chiens :

Nous rappelons que les chiens doivent être tenus en laisse dans le village et leurs déjections doivent être ramassées.

Chevaux :

Nous rappelons à tous les cavaliers que les crottins doivent être évacués de la voie publique.

Selon rappel du service vétérinaire, depuis le 1^{er} septembre 2008, il est interdit d'utiliser du fil de fer barbelé pour les enclos de chevaux.

Société locale – information

La Gym Elles se tient à votre disposition pour un peu d'exercice tous les mardis (hors vacances scolaires). Réservée aux dames de 14 à 99 ans !

Groupe 1 → de 20h à 21h30 (gymnastique tonique)

Groupe 2 → de 19h à 20h30 (gymnastique douce)

Le premier mardi de chaque mois, les 2 groupes se retrouvent à 19h30.

